

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Propos du maire Jean Tremblay à l'endroit de la conseillère municipale Christine Boivin

LE MAIRE DOIT RESPECTER SON CODE DE DÉONTOLOGIE, DEMANDE CHRISTINE BOIVIN

SAGUENAY, le 8 avril 2016 – La conseillère municipale Christine Boivin demande au maire Jean Tremblay de respecter le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de Ville de Saguenay, et de cesser les insultes et propos désobligeants à l'égard de tous les conseillers municipaux et des journalistes.

L'élue de lac-Kénogami souhaite que le maire relise son code de déontologie et qu'il s'y conforme. «Je rappelle au maire les valeurs qui sont écrites dans le code d'éthique et de déontologie et qui doivent guider sa conduite en tant qu' élu : l'honnêteté, la rigueur, la justice, le professionnalisme et le respect. Il est écrit : «Tout membre favorise le respect dans les relations humaines. Il a droit à celui-ci et agit avec respect envers l'ensemble des personnes avec lesquelles il traite dans le cadre de ses fonctions.» Cela inclut les citoyens, les élus et les journalistes», précise Christine Boivin.

La conseillère municipale entend exiger du maire qu'il respecte son code de déontologie lors de la prochaine séance du conseil municipal si le maire ne redresse pas son comportement. «Si le maire ne s'amende pas, je vais demander le respect lorsque je poserai des questions. Je ne fais que mon devoir d'élue, soit de demander des comptes et de m'assurer que les fonds sont bien administrés. Il est tout à fait normal qu'une administration publique procède par appel de candidatures pour l'embauche d'employés et de cadres», explique madame Boivin.

Frais du procès en diffamation

La conseillère municipale trouve également déplorable que le maire ait donné des informations fausses la concernant, à l'effet que c'est la ville qui paie ses frais d'avocats dans le procès en diffamation intenté par le Camping de Jonquière et Richard Brabant. «Mes frais d'avocats sont payés entièrement par la compagnie d'assurances de la ville de telle sorte que la ville ne paiera pas un sous pour ma défense. Le maire a été sûrement été informé de ce fait par les services juridiques de la ville», précise Christine Boivin.

-30-

Renseignements et entrevues:

Catherine Bergeron

Directrice adjointe aux communications et affaires juridiques

Cabinet de l'opposition officielle de Ville de Saguenay

T|418|698|3981 poste 1

C|418|817|5908